

BULLETIN POLITIQUE FRANCE - TURQUIE

JUILLET - AOUT 2012



SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	3
Extraits du discours du Président de la République française François Hollande, XXè Conférences des Ambassadeurs – 27 août	
Compte-rendu du Conseil des ministres: Projet de loi - Accord de coopération en matière de sécurité intérieure avec la Turquie - 1er août	
ASSEMBLEE NATIONALE	
Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie, renvoyé à la commission des affaires étrangères, présenté au nom de M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, par M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères – 1er août	
Extraits de la séance sur le rapport fait par la Commission des finances, de l'économie générale et du controle budgétaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012 (Turquie / Renault) – 12 juillet	
Extraits de la séance sur le rapport d'information présenté par la Commission des finances, de l'économie générale et du controle budgétaire préalable au débat d'orientation des finances publiques (Turquie / Renault) – 5 juillet	
SENAT	7
Question de Hervé Marsaille (UCR) sur la position de l'État français sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne – 5 juillet & Réponse du Ministère des affaires étrangères – 9 août	7
Extrait du rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense : Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans (exemple de la Turquie) – 17 juillet	
Extrait du compte rendu de l'audition de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères (France / Turquie) – 11 juillet	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	9
Extraits de l'intervention du ministre français des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius (Turquie / Syrie), Conseil de sécurité – Réunion ministérielle sur les questions humanitaires - New York, 30 août	9
Extraits de la Conférence de presse conjointe du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, et du ministre britannique des Affaires étrangères, M. William Hague - Propos de M. Fabius (Turquie / Syrie) - New York, 30 août	
Extraits de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius (Turquie /Syrie) avec «BFMTV», «Europe 1», «RFI», «France Info», «RTL» et «FranceONU TV» - New York, 30 août	
Extraits de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, avec «France Inter» (Turquie / Syrie) - Paris, 29 août	
Conférence presse conjointe du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius et du ministre turc des Affaires étrangères, M. Ahmet Davutoglu - Propos de M. Fabius - Ankara, 17 août	10
Communiqué : Déplacement du ministre français des affaires étrangères Laurent Fabius en Jordanie, Turquie et au Liban, 15- 17 août	
Entretien entre Laurent Fabius et son homologue turc, Ahmet Davutoglu - Paris, 5 juillet	13
Point de presse conjoint du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius et du ministre des Affaires étrangères de la république de Turquie, M. Ahmet Davutoglu - Propos de M. Fabius - Paris, 5 juillet	14
AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE	
Discours du ministre français des affaires étrangères Laurent Fahius en visite en Turquie – 10 août	16



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Extraits du discours du Président de la République française François Hollande, XXè Conférences des Ambassadeurs – 27 août

« La France pèsera sur l'avenir du monde en renforçant ses liens avec les pays émergents, d'Amérique latine, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique, du Golfe arabo-persique. Et plus près de nous avec la Turquie qui connaît une réussite économique indéniable, qui veut s'arrimer à l'Europe et donc la France aura une relation stable et confiante avec ce pays sans ignorer et sans occulter les sujets difficiles. (...)

Nous apportons un soutien appuyé à ceux qui œuvrent sur le terrain pour une Syrie libre, démocratique et garantissant la sécurité de toutes ses communautés. Nous aidons notamment ceux qui organisent les zones libérées sur les territoires syriens. C'est l'initiative des zones tampons proposées par la Turquie sur lesquelles nous travaillons. Nous le faisons en concertation avec nos plus proches partenaires. Enfin, et je le dis avec la solennité qui convient, nous restons très vigilants avec nos alliés pour prévenir l'emploi d'armes chimiques par le régime, qui serait pour la communauté internationale une cause légitime d'intervention directe. »

Le discours intégral : Cliquez ici

Compte-rendu du Conseil des ministres: Projet de loi - Accord de coopération en matière de sécurité intérieure avec la Turquie - 1er août

« Le ministre des affaires étrangères a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie.

Signé à Ankara le 7 octobre 2011, cet accord a pour principal objectif de renforcer la coopération policière technique et opérationnelle entre la France et la Turquie, en particulier dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, l'immigration irrégulière et le trafic de stupéfiants. La lutte contre la criminalité organisée, notamment le blanchiment d'argent, constitue également un volet important de cette coopération. »

Le projet de loi : Cliquez ici



ASSEMBLEE NATIONALE

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie, renvoyé à la commission des affaires étrangères, présenté au nom de M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, par M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères – 1er août

« FXPOSÉ DES MOTIES

I. – Objectif de l'accord et état de la négociation

L'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie a fait l'objet de négociations entre 1998 et 2011. La longueur des négociations s'explique en grande partie par les difficultés rencontrées avec les autorités turques sur la question de l'échange de données à caractère personnel.

Cet accord a pour but d'améliorer l'efficacité d'une coopération relancée depuis 2007 tant avec la police qu'avec la gendarmerie turque. Eu égard à sa position charnière entre l'Europe et l'Asie, la Turquie est un partenaire incontournable. La coopération policière opérationnelle s'inscrit dans trois domaines principaux : la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et l'immigration illégale. Ce dernier domaine est seulement évoqué dans le projet d'accord de sécurité intérieure car la Commission européenne négocie, au nom de l'Union européenne, un accord global de réadmission avec la Turquie. Un nouveau domaine de coopération sera ouvert par l'accord : la lutte contre la criminalité organisée et notamment contre le blanchiment d'argent qui permettra de démultiplier l'efficacité des services de police français grâce à la saisie d'avoirs criminels en Turquie.

L'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure a été signé à Ankara le 7 octobre 2011 par M. Claude Guéant, ministre français de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et M. İdris Naim Şahin, ministre de l'intérieur turc.

II. – Présentation succincte de l'accord

Le préambule vise les textes internationaux signés par les deux parties en matière de lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants, le terrorisme, la traite des êtres humains et rappelle les engagements déjà existants entre la France et la Turquie dans d'autres domaines de coopération.

L'article 1er liste dix-huit domaines de coopération. Aux domaines classiquement prévus par la France dans ses accords de sécurité intérieure, la Turquie a souhaité ajouter la contrebande (ce qui explique la



mention de la coopération douanière dans cet accord), la lutte contre les atteintes aux mineurs et la délinquance des mineurs et la gestion démocratique des foules.

L'article 2 précise les conditions de cette coopération et prévoit une clause de sauvegarde permettant aux parties de ne pas donner suite à une demande de coopération.

L'article 3 définit les différentes formes de coopération prévues par l'accord.

L'article 4 détaille les formes de la coopération en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

L'article 5 précise les formes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

L'article 6 énumère les formes de la coopération en matière de lutte contre la délinquance économique et financière.

L'article 7 traite des moyens par lesquels la coopération technique s'opère en vertu du présent accord, notamment la formation, le conseil technique et les échanges d'informations et d'expériences.

L'article 8 porte sur la procédure de mise en œuvre de la coopération technique prévue par l'accord, notamment la signature arrangements techniques et une programmation budgétaire annuelle commune.

L'article 9 indique les modalités de désignation des autorités chargées de la mise en œuvre de l'accord. L'article 10 précise les conditions d'échange d'informations entre les Parties.

L'article 11 prévoit les modalités de règlement des différends entre les Parties sur l'application de l'accord.

L'article 12 porte sur les modalités d'entrée en vigueur, d'amendement et de dénonciation de l'accord.

Telles sont les principales observations qu'appelle l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 7 octobre 2011 et, qui, comportant des dispositions de nature législative, est soumis au Parlement en vertu de l'article 53 de la Constitution.

PROJET DE LOI

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, Vu l'article 39 de la Constitution, Décrète :

Le présent projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des affaires étrangères, qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 7 octobre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi. »

Le projet de loi : Cliquez ici



Extraits de la séance sur le rapport fait par la Commission des finances, de l'économie générale et du controle budgétaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012 (Turquie / Renault) – 12 juillet

Christian Estrosi : « (...) Prenons un exemple d'actualité. Renault voulait initialement produire la Clio 4 en Turquie ; le précédent gouvernement lui a imposé de produire à Flins les versions destinées au marché français et au marché européen. Renault se plaint aujourd'hui que cela coûte 1 200 euros de plus par Clio. Et vous, vous l'encouragez à s'engager dans la voie de la délocalisation ! (...) »

Le compte-rendu intégral : Cliquez ici

Extraits de la séance sur le rapport d'information présenté par la Commission des finances, de l'économie générale et du controle budgétaire préalable au débat d'orientation des finances publiques (Turquie / Renault) – 5 juillet

« Au cours de sa séance du mercredi 4 juillet 2012, la Commission procède à l'audition de M. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des finances et de M. Jérôme Cahuzac, ministre délégué chargé du Budget, sur le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2011 (n° 3), sur le rapport préalable au débat d'orientation des finances publiques et sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012. (...)

Christian Estrosi : (...) Vous ne vous demandez pas pourquoi l'Allemagne fait mieux que nous aujourd'hui. Quand elle met en place la TVA « anti-délocalisation », vous souhaitez la supprimer en France. Depuis quelques jours, la nouvelle Clio 4 est à l'honneur. Si cette voiture est produite aujourd'hui à Flins, et non pas à Bursa comme le souhaitait M. Carlos Ghosn, c'est parce que nous avons exigé que, pour le marché et le marché européen, elle soit produite dans une usine française par des ouvriers français. Pourtant Renault s'en plaint, car elle dit qu'une Clio 4 produite en France coûte 1 200 euros de plus qu'une Clio produite en Turquie. (....) »

Le compte-rendu intégral : <u>Cliquez ici</u>



SENAT

Question de Hervé Marsaille (UCR) sur la position de l'État français sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne – 5 juillet & Réponse du Ministère des affaires étrangères – 9 août

« Question écrite n° 23856 de M. Hervé Marseille (Hauts-de-Seine - UCR) publiée dans le JO Sénat du 05/07/2012 - page 1433

M. Hervé Marseille demande à M. le ministre des affaires étrangères de préciser la position de l'État français sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Le gouvernement Fillon avait manifesté clairement son opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne en l'état actuel de la situation. Suite à l'élection de François Hollande à la Présidence de la République, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a contacté, selon une dépêche AFP, le chef de l'État pour le féliciter de sa victoire, manifestant simultanément l'espoir que son élection ouvrirait "une nouvelle ère" dans les rapports franco-turcs et que ceux-ci seraient "désormais libérés des questions artificielles les affectant ".

En conséquence, il souhaite savoir, d'une part, quelle position l'État français va défendre concernant l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne et, d'autre part, si un nouveau projet de loi visant à réprimer la négation du génocide arménien est prévu. »

Réponse du Ministère des affaires étrangères publiée dans le JO Sénat du 09/08/2012 - page 1819

Bien qu'elles aient été ouvertes le même jour que pour la Croatie, les négociations d'adhésion avec la Turquie sont paralysées depuis le premier semestre 2010, seuls 13 chapitres de négociations (sur un total de 35) ayant été ouverts, dont un provisoirement clôturé. Les causes de ce blocage sont multiples et le Gouvernement est actuellement en train de définir sa position sur le processus de négociation. Certaines avancées peuvent d'ores et déjà être constatées, avec notamment l'ouverture prochaine d'un dialogue sur les visas entre l'Union européenne (UE) et la Turquie, mais il paraît important de définir une stratégie d'ensemble pour permettre de rétablir des relations fortes et durables avec ce partenaire stratégique qu'est Ankara. Par ailleurs, l'ouverture du semestre de présidence chypriote de l'Union européenne au 1er juillet dernier a marqué le début d'une nouvelle période qui s'annonce difficile pour les relations entre l'UE et la Turquie, mais il est indispensable de ne pas rompre le fil du dialogue. Aussi les six prochains mois devront-ils être employés à la réflexion ainsi qu'à la concertation avec Ankara afin de replacer le processus euro-turc dans une dynamique positive. Mais quelle que soit la position de fond que prendra la France, la Turquie devra impérativement faire les efforts nécessaires et adopter les réformes qui, seules, pourront déterminer le rythme d'avancée des négociations S'agissant de la pénalisation de la négation du génocide arménien, le président de la République a indiqué que les engagements pris seraient tenus. Au-delà, il est essentiel de rappeler le devoir de mémoire à l'égard du peuple arménien, victime du génocide de 1915. C'est d'abord à la Turquie d'y répondre. En ce qui concerne la France, elle peut y contribuer aussi en incitant au développement du



débat historique en Turquie. Son devoir est d'œuvrer en faveur de la réconciliation entre l'Arménie et la Turquie et d'aider ces deux partenaires à surmonter les blessures du passé pour mieux se tourner vers l'avenir. »

Extrait du rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense : Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans (exemple de la Turquie) – 17 juillet

« B. LA CONCURRENCE CROISSANTE DES ÉTATS DANS LE DOMAINE MARITIME ENTRAÎNE UN ACCROISSEMENT DES MOYENS NAVALS DANS LE MONDE

(...) Le Petroleum Council israélien aurait donné l'autorisation pour 22 licences sur un territoire de près de 15 000 km2, dans une zone qu'Israël considère comme ses eaux territoriales, à proximité des côtes libanaises et dans les eaux internationales entre la limite maritime de l'ancienne Palestine et celle de Chypre. Le Liban conteste ce tracé estimant qu'une partie de ces gisements réside dans les eaux territoriales de sa propre Zone Économique Exclusive. Israël a, pour sa part, signé un accord avec Chypre délimitant les frontières maritimes entre l'Etat hébreu et la partie sud et grecque de l'île. Il en va de même des réserves d'hydrocarbures découvertes au large de Chypre dans des eaux contestées par la Turquie.

La République chypriote a commencé les premières explorations dans sa zone économique exclusive, en collaboration avec Israël. De l'autre côté de l'île, la Turquie réclame le droit d'opérer ses propres forages et l'arrêt de l'exploitation et de l'exploration de tous les sites chypriotes.

Parallèlement, la Turquie, dopée par sa croissance, équipe sa marine avec des moyens modernes, comme en témoigne le fait qu'elle devrait être le premier pays « européen » à posséder des frégates dotées du système américain de défense anti-missiles balistiques (Aegis)(...) »

Le rapport : <u>Cliquez ici</u>

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES

Extrait du compte rendu de l'audition de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères (France / Turquie) – 11 juillet

« M. Jean-Claude Peyronnet – (...) La Turquie est un grand pays, qui occupe une position stratégique notamment du point de vue des approvisionnements énergétiques de l'Europe. Il est donc indispensable de renforcer les relations avec ce pays. Ne pensez vous pas qu'il aurait été préférable de saisir l'opportunité de la décision du Conseil constitutionnel qui a déclaré contraire à la Constitution la loi réprimant la négation des génocides reconnus par la loi, dont le génocide arménien, pour laisser cette question aux historiens. (...)



M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères : (...) La Turquie est un grand pays qui joue un rôle majeur et utile au Moyen-Orient. Les rencontres qu'a eues le président Hollande avec M. Gül ainsi qu'avec le Premier ministre Erdogan au Mexique lors du G20 ont abouti à la levée des sanctions prises par la Turquie contre les entreprises françaises. La décision d'intégrer ce pays au sein de l'Union européenne ne saurait être prise sans une consultation préalable du peuple français. Ce sont les termes de notre Constitution qui le dictent. S'agissant de la pénalisation de la négation du génocide arménien, vous savez que la loi votée en ce sens au début de l'année 2012 a été invalidée par le Conseil Constitutionnel. Le Président Hollande a pris, dans ce domaine, un engagement dont les modalités juridiques de réalisation restent à déterminer. Je relève que les dirigeants turcs sont ouverts à une concertation entre historiens turcs et arméniens, et à une réconciliation avec l'Arménie. (...)

Le compte rendu intégral : Cliquez ici

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Extraits de l'intervention du ministre français des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius (Turquie / Syrie), Conseil de sécurité – Réunion ministérielle sur les questions humanitaires - New York, 30 août

« Souffrances et détresse, nous en recevons tous les jours le témoignage. Cette situation humanitaire inacceptable existe en Syrie et dans les pays voisins. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité qu'ils soient présents. Je l'ai constatée personnellement en me rendant en Jordanie, au Liban et en Turquie. Ces pays voisins, ainsi que de l'Irak et le HCR, que je remercie d'être là, ont porté leur témoignage direct. Personne ne pourra dire ensuite qu'il ne savait pas. (...)

Il est clair que les pays voisins ne peuvent pas assurer seuls le fardeau de la présence sur leur sol des réfugiés syriens. La Turquie fait face avec solidarité à un afflux important. La Jordanie vient de lancer un appel avec les agences locales des Nations unies pour obtenir de l'aide internationale. Un risque de déstabilisation politique et sécuritaire existe face à l'afflux de réfugiés. Au Liban, les besoins sont immenses, les ferments de discorde existent : le Liban doit être protégé des risques de contagion de la crise syrienne. En Irak, la situation est difficile. (...) La Turquie a évoqué la mise en place de «zones tampons» qui doivent être étudiées. »

Discours intégral : Cliquez ici

Extraits de la Conférence de presse conjointe du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, et du ministre britannique des Affaires étrangères, M. William Hague - Propos de M. Fabius (Turquie / Syrie) - New York, 30 août

« Q - Revenons à l'humanitaire. On a parlé des zones tampons dont voudrait la Turquie. Est- ce réaliste ou irréaliste, comme le dit Bachar Al-Assad ?



R - La Turquie a abordé cette question et nous le ferons avec notre collègue Ahmet Davutoglu que nous avons invité et qui est présent. Il y a un problème sérieux qui se pose en Turquie comme dans d'autres pays adjacents, car il y a de plus en plus de réfugiés. Les pays concernés sont la Turquie, la Jordanie, l'Irak et le Liban - dans ce dernier pays il faut éviter une contagion entre la situation syrienne et la situation libanaise. Cette notion de zone tampon a été évoquée par notre collègue turc. Nous en discutions avec William Hague à notre conférence, tout est sur la table. Il faut examiner les différents éléments, il ne faut pas dire tout de suite oui ou toutde suite non. Simplement, il faut aussi regarder les réalités, nous allons en discuter »

Discours intégral : Cliquez ici

Extraits de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius (Turquie /Syrie) avec «BFMTV», «Europe 1», «RFI», «France Info», «RTL» et «FranceONU TV» - New York, 30 août

« Q - Beaucoup appellent à des zones tampons ou des zones d'exclusion aérienne etc. Cela n'a pas du tout été évoqué cet après midi.

R - Vous avez constaté cela aussi. L'idée au départ vient de mon collègue turc, parce que c'est vrai la Turquie a un grave problème. Vous avez maintenant près de 100.000 Syriens qui ont fui en Turquie et cela pose des difficultés matérielles considérables. Bachar Al-Assad chasse la partie de son peuple qui est contre lui. Nous n'excluons aucune solution, nous sommes des gens très pragmatiques. » Entretien intégral : Cliquez ici

Extraits de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, avec «France Inter» (Turquie / Syrie) - Paris, 29 août

« Q – Cela [ndlr : intervention française] peut-il être dans le cadre de l'OTAN si la Turquie se sent agressée, si, comme cela est déjà arrivé, des avions turcs sont abattus par l'armée syrienne ?

R - Nous ne sommes pas dans ce cas-là aujourd'hui et cela voudrait dire qu'il y ait une attaque de la Syrie contre la Turquie, nous ne sommes pas dans cette situation. Mais, l'observation de M. Guetta montre la complexité immense de cette situation et en même temps, on ne peut pas rester les bras ballants. La France est donc active dans toute une série de domaines et dans toute une série de cercles et de milieux. La France n'a pas d'agenda caché, ce que nous voulons, c'est une Syrie libre. »

Conférence presse conjointe du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius et du ministre turc des Affaires étrangères, M. Ahmet Davutoglu - Propos de M. Fabius - Ankara, 17 août

« Je voudrais d'abord remercier chaleureusement mon collègue et ami Ahmet Davutoğlu de m'accueillir aussi chaleureusement aujourd'hui en Turquie. C'est vrai que nous nous voyons très régulièrement mais c'est pour moi toujours un plaisir parce qu'il y a des relations de travail, bien sûr,



mais aussi des relations d'amitié qui se développent avec le temps. Je dois dire que la coopération entre la Turquie et la France a pris un tour de plus en plus positif. Il y a toujours un certain nombre de questions qui peuvent être améliorées mais la direction que nous avons décidé de suivre, le gouvernement français et le gouvernement turc, c'est de travailler ensemble, étroitement sur un certain nombre de sujets et c'est ce que nous faisons.

Je suis ici dans le cadre d'une tournée qui, comme le disait Ahmet, m'a conduit dans trois pays: la Jordanie, le Liban et la Turquie autour du thème, pour parler simplement, des réfugiés syriens. Le drame syrien chacun le connaît, malheureusement il s'approfondit chaque jour, compte tenu du comportement criminel du régime de Bachar Al Assad et quand Ahmet et moi-même parlons de régime criminel ce n'est pas à la légère puisque la commission compétente des Nations unies vient de considérer qu'il y avait crimes contre l'Humanité commis par ce régime. Je me suis donc centré sur la question de réfugiés. J'ai pu constater que dans ces trois pays, dans des conditions d'ailleurs différentes, ce problème des réfugiés devient une question absolument centrale.

En Jordanie, on le comprend bien compte tenu à la fois de l'importance du nombre de réfugiés et de la modestie des ressources de ce pays ; je m'en suis entretenu après avoir visité un camp avec le roi Abdallah de Jordanie. Au Liban dans d'autres conditions parce que compte tenu de ce qu'est la composition même de la population libanaise il y a un grand risque, qu'il faut absolument éviter, de contagion de ce qu'il se passe en Syrie sur la situation libanaise elle-même. Mes amis libanais font le maximum, avec là aussi des moyens qui ne sont pas très importants, pour accueillir les réfugiés. Ils ne reconnaissent pas dans les mêmes conditions que d'autres la notion de camp, qui chez eux a une implication historique différente, avec des problèmes particuliers qui concernent les Palestiniens. Mais il y a un vrai problème au Liban. Ensuite je suis allé en Turquie. J'ai visité un camp de réfugiés, des réfugiés qui ont tout perdu en Syrie sont dans une situation dramatique et je veux féliciter, je dis bien féliciter, le gouvernement turc de la façon dont il organise tout cela alors que le nombre des réfugiés augmente sans cesse, car ils sont accueillis dans des conditions qui sont les moins mauvaises possibles. J'ai pu discuter en particulier avec des hommes et des femmes qui sont dans ce camp. J'ai puvoir les efforts qui sont faits pour scolariser les enfants, observer le travail des organisations médicales. Je sais que compte tenu du nombre de réfugiés qui augmente sans cesse, malheureusement, le gouvernement turc a pris de nouvelles initiatives pour accroître encore le nombre de ces camps d'accueil, mais évidemment le problème des réfugiés est un problème qui se pose partout et qui devient de plus en plus crucial. La cause de tout cela on le sait est l'action criminelle du gouvernement de Bachar Al-Assad, il reste que cela pose des problèmes considérables à la fois pour les réfugiés et pour les pays d'accueil ; c'est si grave que la France qui exerce ce mois-ci la présidence du CSNU a pris l'initiative le 30 août prochain de réunir, au niveau des ministres, le Conseil de sécurité pour se pencher sur la question spécifique des réfugiés. Nous produirons un rapport qui sera présenté par les organisations compétentes des Nations unies, ensuite chacun donnera son sentiment. J'ai aussi demandé aux ministres compétents et en particulier au ministre des Affaires étrangères de Turquie d'être là pour témoigner de ce qui se passe en Syrie, pour témoigner sur les besoins, pour témoigner sur les problèmes que cette situation entraîne et aussi évidemment pour aborder l'origine de tout cela et nous aurons à la fin du mois d'août des éléments nouveaux à avancer sur ce sujet.



Alors deux mots pour terminer sur ce qui se passe en Syrie. Nous avons longuement échangé avec Ahmet sur ce sujet, nous avons eu aussi l'occasion d'avoir une longue conversation téléphonique, c'était au début de la semaine avec Hillary Clinton, William Hague et notre ami allemand et nous restons en contact pour avoir une action coordonnée. Je dois dire que la façon d'aborder cette question de la part du gouvernement turc reçoit tout à fait évidemment l'approbation du gouvernement français. Nous savons que le temps qui passe est un temps qui malheureusement est utilisé par le régime de Bachar Al-Assad pour bombarder son peuple. Nous savons que sur le terrain l'opposition gagne du terrain mais tout cela est malheureusement très lent, nous savons que les besoins de la population sont immenses :

combien de témoignages avons-nous de personnes qui n'ont pas d'eau, pas de lait, pas d'électricité, qui sont bombardées dans des conditions abominables ? Nous savons tout cela, nous savons aussi qu'il faut travailler pour remplacer ce régime et en même temps faire en sorte, c'est tout notre travail, que ce remplacement se fasse dans des conditions maîtrisées. Nous ne voulons pas qu'il y ait de chaos qui succède à la situation actuelle. Cela demande évidemment beaucoup de coordination de notre part, beaucoup de relations avec l'opposition syrienne, c'est ce que nous faisons les uns et les autres et c'est un travail que nous allons continuer ensemble. Je remercie très chaleureusement les autorités turques et en particulier mon collègue et ami de son accueil. Nous allons continuer à travailler ensemble et je voudrais, en particulier sur cette question des réfugiés qui était le thème de ma visite en préparation de la séance du conseil de sécurité, dire à quel point j'apprécie les efforts qui sont faits par le gouvernement turc.

Q - (inaudible)

R - Au cours de l'année précédente il y a eu toute une polémique en France autour de la question de ce qu'on appelle le génocide arménien et une loi a été votée par le Parlement français. Cette loi a ensuite été déférée au Conseil constitutionnel qui est l'institution juridique suprême en France. Le Conseil constitutionnel a estimé que cette loi n'était pas conforme à la constitution. Voilà l'état des choses aujourd'hui. Alors pendant la campagne électorale un certain nombre de choses ont été dites par le président sortant M Sarkozy, par le nouveau président M. Hollande. Il faut que nous trouvions une solution à cette question qui a envenimé, il faut bien le dire, les relations entre la Turquie et la France, nous en avons parlé avec Ahmet. Je suis sûr que dans le cadre d'une réflexion historique aussi dépassionnée que possible sur la réalité des faits, nous serons en situation de trouver une solution. Voilà l'état d'esprit qui est le mien et qui, je crois, est partagé très largement par mon collègue et ami.

Q - (inaudible)

R - C'est vrai que la mission de M. Kofi Annan a pris fin tout simplement parce que Kofi Annan et les observateurs n'étaient pas en situation d'exercer leur mission. Le constat a été le suivant : à partir du moment où, et ils le disaient eux-mêmes, ils étaient obligés de rester dans leur hôtel sans pouvoir exercer de contrôle, cette mission malheureusement n'avait plus de portée et Kofi Annan l'a dit. Ce qui est en question maintenant c'est d'avoir la présence de ce que l'on appellera probablement un bureau politique et de désigner une personnalité éminente qui puisse jouer un rôle pour faire avancer les choses. Effectivement le nom que vous avez cité a été prononcé. Des discussions ont lieu sur les conditions exactes d'exercice du mandat. Ce qui compte dans ce domaine comme dans les autres domaines c'est d'être efficace et c'est dans cet esprit-là que cette proposition de créer un bureau



politique a été déposée mais l'intéressé lui-même a eu des discussions au cours de ces dernières heures avec le Secrétaire général des Nations unies pour que sa mission soit bien précisée. »

Communiqué : Déplacement du ministre français des affaires étrangères Laurent Fabius en Jordanie, Turquie et au Liban, 15- 17 août

« Laurent Fabius s'est rendu du 15 au 17 août en Jordanie, au Liban et en Turquie. Au cours de cette visite, le ministre des Affaires étrangères a exprimé le soutien de la France aux réfugiés syriens, forcés à l'exil par les exactions du régime. Ce déplacement avait également une dimension politique. Laurent Fabius a eu des entretiens de haut niveau dans le cadre des efforts de la France pour promouvoir une transition politique crédible et rapide en Syrie.

Le ministre des Affaires étrangères est arrivé mercredi 15 août à Amman. Il a visité le 16 août un camp de réfugiés en compagnie de son homologue jordanien, Nasser Joudeh. Il a rencontré les personnels du groupe médico-chirurgical que la France a déployé et qui a commencé à soigner les personnes victimes des combats en Syrie. Laurent Fabius s'est entretenu également avec les acteurs humanitaires français présents dans ce camp. Il a fait une déclaration à la presse. Enfin, une rencontre avec le Roi Abdallah II était prévue.

Au Liban, le ministre a eu des entretiens avec les plus hauts responsables libanais : président, Premier ministre, président du Parlement et ministre des Affaires étrangères. Il a rencontré des acteurs humanitaires. Il a aussi eu un contact avec des opposants. Il s'est rendu en Turquie le 17 août.

En Turquie, Laurent Fabius a visité un camp de réfugiés. Il a eu ensuite à Ankara un entretien avec son homologue, M. Ahmet Davutoglu. Il a rejoint la France en fin de soirée. »

Entretien entre Laurent Fabius et son homologue turc, Ahmet Davutoglu - Paris, 5 juillet

« Le ministre a reçu, le 5 juillet, son homologue turc, M. Ahmet Davutoğlu, pour un déjeuner de travail au Quai d'Orsay. Cet entretien a permis d'aborder les enjeux bilatéraux et particulièrement nos relations politiques, notre engagement commun à lutter contre le terrorisme, notre coopération culturelle et nos échanges commerciaux. Il a permis également de faire le point sur la relation entre l'Union européenne et la Turquie.

Les deux ministres ont eu ensuite l'occasion de faire un tour d'horizon des questions régionales et internationales, en particulier la situation en Syrie, à la veille de la réunion à Paris du Groupe des amis du peuple syrien ; et la question iranienne, au lendemain de la réunion d'Istanbul, sujets sur lesquels la diplomatie turque est particulièrement active et poursuit des objectifs communs aux nôtres.

"Dans la période récente, il y a eu plusieurs contacts très positifs entre les plus hauts dirigeants turcs et français. Le président de la République française a rencontré, au mois de mai, le président Gül à Chicago et, au mois de juin, le Premier ministre Erdogan à Rio. J'étais à chaque fois à ses côtés et j'ai pu



témoigner de l'excellente qualité de ces contacts. Nous avons eu avec Ahmet Davutoglu, une série de rencontres, notamment le 6 juin dernier à Istanbul, lors d'une réunion sur la Syrie." »

Point de presse conjoint du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius et du ministre des Affaires étrangères de la république de Turquie, M. Ahmet Davutoglu - Propos de M. Fabius - Paris, 5 juillet

« Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être là, nombreux. Je veux vous dire d'abord le plaisir que j'ai à accueillir au Quai d'Orsay mon ami Ahmet Davutoglu, ministre des Affaires étrangères de Turquie, un grand pays avec lequel la France entretient une tradition d'amitié. Une tradition d'amitié à laquelle nous voulons donner une nouvelle étape puisque c'est dans ce cadre que mon ami vient ici. C'est une nouvelle étape de la relation entre la Turquie et la France.

Dans la période récente, il y a eu plusieurs contacts très positifs entre les plus hauts dirigeants turcs et français. Le président de la République française a rencontré, au mois de mai, le président Gül à Chicago et, au mois de juin, le Premier ministre Erdogan à Rio. J'étais à chaque fois à ses côtés et j'ai pu témoigner de l'excellente qualité de ces contacts. Nous avons eu avec Ahmet Davutoglu, une série de rencontres, notamment le 6 juin dernier à Istanbul, lors d'une réunion sur la Syrie.

Durant les quelques dizaines de minutes que nous avons passé ensemble, nous avons passé en revue les grands dossiers du moment, les grandes priorités régionales et internationales. Nous avons parlé de nos relations bilatérales.

Bien sûr, la priorité du moment, c'est la situation en Syrie. La France et la Turquie ont des positions extrêmement proches et nos échanges nous permettent de préparer au mieux la réunion du Groupe des amis du peuple syrien qui se tiendra demain avec une centaine d'États.

Je rappelle que cette réunion avait été précédée par une réunion à Tunis et une autre à Istanbul. Nous sommes sur des positions qui permettent là aussi d'affirmer l'amitié entre la Turquie et la France. Dans un contexte régional instable, la Turquie qui est notre allié et notre ami, est un pôle de stabilité et un acteur majeur. C'est pourquoi nos échanges sur l'ensemble des dossiers d'actualité sont importants. Nous avons examiné la situation en Afghanistan, le processus depaix au Moyen-Orient. Nous avons aussi fait un tour d'horizon sur la situation internationale. Bien sûr, nous avons parlé de l'Union européenne et la France est déterminée, et c'est je croisce que souhaite la Turquie, à examiner avec une totale bonne foi la perspective des relationsentre la Turquie et l'Union européenne. Nous avons aussi fait un tour d'horizon des relations franco-turques. Le dialogue politique, quis'était beaucoup limité au dossier syrien, va reprendre et s'étendre à tous les domaines. Un certain nombre de visites vont avoir lieu, y compris au plus haut niveau. Nous sommes très attentifs aux domaines du commerce extérieur et culturel.

Nous avons la chance de bénéficier en France d'une importante communauté turque qui constitue un trait d'union entre nos deux pays. Et puisque je ne voudrais pas être trop long, je voudrais dire que sur les dossiers qui ont pu opposer la Turquie et la France ces derniers temps, nous sommes, pour notre part, déterminés à les aborder avec une totale bonne foi en cherchant à trouver les solutions qui



permettront vraiment d'ouvrir une nouvelle période, sur tous les plans, dans les relations entre la Turquie et la France.

Q - Vous avez dit que vous avez ouvert un nouveau chapitre. Quelles sont les mesures concrètes par rapport à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ? La France est-elle prête à débloquer les cinq chapitres qui ont été mis en oeuvre par M. Sarkozy ? Quelles seront les procédures si vous êtes prêts ?

R - Cette question est tout à fait pertinente. La Turquie est un partenaire extrêmement important pour l'Union européenne comme pour la France. Son rôle dans les crises régionales est tout à fait capital. Il est donc normal que cette question soit posée. J'ai indiqué au ministre des Affaires étrangères turc que, comme nous le faisons dans différents domaines, le nouveau gouvernement français est en train d'examiner un certain nombre de dossiers qui sont hérités des précédents responsables et que l'essentiel - et c'est ce que souhaitent nos amis turcs -, c'est de poursuivre les discussions de bonne foi en tenant compte des engagements passés. Nous souhaitons dépasser les difficultés des dernières années.

Sur la question que vous posez, nous sommes d'accord, le ministre des Affaires étrangères turc et moimême. À la fin, les choses relèveront de la décision des peuples. Par ailleurs, nous soutenons la mise en oeuvre par la Commission européenne de ce que l'on appelle l'agenda positif UE-Turquie, qui a été entériné en décembre dernier et qui permettra, nous le souhaitons, de progresser ensemble. C'est dans cet esprit positif et de bonne foi que nous allons aborder l'ensemble des questions qui ont trait aux relations entre l'Europe et la Turquie.

Q - Sauf erreur de ma part, le dossier que vous avez évoqué sur les relations bilatérales avait trait à la loi sur la négation du génocide arménien. J'aurais voulu savoir si le gouvernement français aujourd'hui s'est engagé clairement à ce qu'un tel projet de loi ne revienne pas ?

R - Les questions de Mémoire sont des questions très délicates pour les responsables politiques. La France, en particulier, est très bien placée pour le savoir. Sur cette question, vous savez que le Conseil constitutionnel, qui est l'organe juridictionnel suprême en France, a décidé que la proposition de loi qui avait été présentée par une parlementaire était contraire à notre Constitution : c'est ce qui a été décidé. Donc, il n'est pas possible de reprendre le même chemin, sinon le résultat sera évidemment le même. Ce que nous souhaitons, c'est la réconciliation entre l'Arménie et la Turquie et nous soutiendrons évidemment tout effort qui est fait en ce sens. Nous souhaitons aussi - nous en discutions avec Ahmet -, un développement du débat historique, qu'il s'agisse de la Turquie ou de la France, pour apaiser les tensions. Nous voulons que cet élément qui a été vécu - on le comprend - avec beaucoup de difficultés, à la fois en Turquie et en France, puisse être dépassé.

Et, là encore, de bonne foi - c'est le mot et la méthode dont nous sommes convenus -, nous voulons aborder dans cet esprit la nouvelle période qui s'ouvre pour la Turquie et pour la France. »



AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE

Discours du ministre français des affaires étrangères Laurent Fabius en visite en Turquie – 19 août

« Je voudrais d'abord remercier chaleureusement mon collègue et ami Ahmet Davutoğlu de m'accueillir aussi chaleureusement aujourd'hui en Turquie. C'est vrai que nous nous voyons très régulièrement mais c'est pour moi toujours un plaisir parce qu'il y a des relations de travail bien sûr et des relations d'amitié qui se développent avec le temps. Je dois dire que la coopération entre la Turquie et la France a pris un tour de plus en plus positif. On sait qu'il y a toujours un certain nombre de questions qui peuvent être améliorées mais la direction que nous avons décidé de suivre, le gouvernement français et le gouvernement turc, c'est de travailler ensemble, étroitement sur un certain nombre de sujets et c'est ce que nous faisons.

Je suis venu en Turquie. J'ai visité un camp et je veux féliciter le gouvernement turc pour la façon dont il organise l'accueil des réfugiés alors que leur nombre sans cesse augmente. Les personnes réfugiées sont accueillies dans les conditions qui sont, j'allais dire les meilleures, les moins mauvaises possibles. En particulier, j'ai pu discuter avec des hommes et des femmes qui sont dans ce camp. J'ai pu voir les efforts qui sont faits pour scolariser les enfants, constater l'organisation des soins et je sais, compte tenu du nombre de réfugiés qui augmente malheureusement sans cesse, que le gouvernement turc a pris de nouvelles initiatives pour augmenter encore le nombre de ces camps. »